



## Lettre d'information N°20 - 14 mai 2020

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles



### A la une

**Actualités liées au Coronavirus :** Chaque semaine, nous faisons le point sur les dernières mesures prises par le Gouvernement, la MSA et les organisations professionnelles pour aider les entreprises agricoles dans cette situation exceptionnelle liée à l'épidémie de Covid-19. Mesures en vigueur à la date du 14 mai 2020.

**Sauvetage du secteur viticole :** Une décision de FranceAgriMer INTV-GPASV-2020-13 du 6 mai 2020 modifie plusieurs autres décisions de FranceAgriMer relatives aux programmes d'investissement des entreprises dans le cadre de l'OCM vitivinicole. Elle prévoit un allongement de plusieurs délais. Concomitamment, le Gouvernement a annoncé un soutien exceptionnel à la filière.

**Paiement vert :** L'arrêté du 5 mai 2020 révisé l'arrêté du 17 mai 2019 fixant plusieurs dispositions relatives au « paiement vert », notamment les dates de présence obligatoire des dérobés pour les SIE et les règles de non-cumul entre SIE et MAEC.

### Dans le reste de l'actualité

**Fonds de solidarité :** Le décret n°2020-222 du 12 mai 2020 prolonge en mai l'aide du fonds de solidarité et modifie certains paramètres pour les demandes du mois d'avril

**ZNT :** Un communiqué du ministère de l'Agriculture ouvre un dispositif national doté de 30 millions d'euros pour aider les agriculteurs à investir dans du matériel.

**Destruction de produits phyto** : Un communiqué du ministère de l'Agriculture rapporte que la Brigade d'enquêtes vétérinaires et phytosanitaires a ordonné le rappel et la destruction de 50 tonnes de produits phytosanitaires « non conformes » sur le marché français.

**Réutilisation de l'eau** : Le Parlement européen a adopté un règlement proposé en 2018 par la Commission permettant la réutilisation de l'eau.